

Les titres décrits dans le présent supplément de fixation du prix, ainsi que dans le prospectus auquel il se rapporte, en sa version modifiée ou complétée, et tous les documents réputés intégrés par renvoi dans le prospectus, en leur version modifiée ou complétée, ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.

Les titres offerts par les présentes et la garantie n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, en sa version modifiée, et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique (y compris leurs États et le district fédéral de Columbia) et dans leurs possessions (y compris Porto Rico, les îles Vierges américaines, Guam, les Samoa américaines, Wake et les îles Mariannes du Nord) ou encore à des personnes des États-Unis ou à des personnes agissant pour leur compte, sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des exigences d'inscription de la Securities Act of 1933 des États-Unis.

**Supplément de fixation du prix n° 1 daté du 5 juin 2017
(au prospectus préalable de base simplifié daté du 7 octobre 2016)**

**CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES LIMITED
BILLETS À MOYEN TERME (non assortis d'une sûreté)**

**Garantis inconditionnellement quant au capital, à la prime (s'il y a lieu),
à l'intérêt et à certaines autres sommes par**

CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES CORPORATION

Conditions des billets à moyen terme (les « billets ») offerts aux termes du présent supplément de fixation du prix :

Montant en capital :	150 M\$ CA
Commission des placeurs pour compte :	0,25 \$ CA par tranche de 100 \$ CA de capital à la date de règlement
Prix d'émission :	99,889 \$ CA par tranche de 100 \$ CA de capital
Date de règlement :	Le 8 juin 2017
Date d'échéance :	Le 8 juin 2020
Coupon :	1,50 %
Rendement :	1,538 %
Dates de paiement des coupons :	Payables en versements semestriels égaux, à terme échu, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année, à compter du 8 décembre 2017 (sous réserve du respect de la convention relative au jour ouvrable suivant).
Rang :	Les billets seront des obligations de rang supérieur non subordonnées et non assorties d'une sûreté de Caterpillar Financial Services Limited (l'« émetteur ») et seront émis aux termes de l'acte de fiducie daté du 25 septembre 2001 intervenu entre l'émetteur, Caterpillar Financial Services Corporation (le « garant ») et le fiduciaire (à titre de cessionnaire de La Société Canada Trust aux termes d'une convention de cession et prise en charge datée du 15 mai 2008) et prendront rang égal avec toutes les autres dettes non subordonnées et non assorties d'une sûreté actuelles et futures de l'émetteur, sous réserve des exceptions prescrites par les lois et à l'exception de tout fonds d'amortissement qui se rapporte exclusivement à une émission de titres d'emprunt future donnée.

Notes de solvabilité :	DBRS : A (tendance stable) S&P : A (perspective stable)
Remboursement par anticipation :	Non remboursables avant l'échéance
CUSIP / ISIN :	14911ZAS0 / CA14911ZAS08
Fiduciaire :	Société de fiducie Computershare du Canada
Mode de placement :	Placement pour compte
Placeurs pour compte :	RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc.
Forme :	Inscription en compte seulement

Documents intégrés par renvoi

Les documents ci-dessous, déposés par l'émetteur auprès des commissions des valeurs mobilières ou autorités de réglementation de chacune des provinces du Canada, sont intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base simplifié daté du 7 octobre 2016 aux fins du placement des billets :

- a) le rapport annuel sur formulaire 10-K du garant pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») le 15 février 2017, y compris les états financiers consolidés annuels comparatifs du garant et le rapport des auditeurs du garant y afférent;
- b) le rapport trimestriel sur formulaire 10-Q du garant pour le trimestre clos le 31 mars 2017, déposé auprès de la SEC le 3 mai 2017, y compris les états financiers consolidés intermédiaires comparatifs non audités du garant;
- c) le rapport courant sur formulaire 8-K du garant daté du 8 mai 2017, déposé auprès de la SEC le 8 mai 2017 dans le cadre du redémarrage du programme du garant pour l'émission, à l'occasion, des billets à moyen terme, série H du garant;
- d) le rapport courant sur formulaire 8-K du garant daté du 16 mai 2017, déposé auprès de la SEC le 16 mai 2017 dans le cadre du redémarrage du programme du garant pour l'émission, à l'occasion, des billets à moyen terme, série H du garant;
- e) les principales informations financières de consolidation non auditées du garant, de l'émetteur et des autres filiales du garant (les « **principales informations financières** ») aux 31 décembre 2016, 2015 et 2014 et pour les exercices clos à ces dates;
- f) les principales informations financières non auditées aux 31 mars 2017 et 2016 et pour les périodes intermédiaires closes à ces dates;
- g) le modèle du sommaire indicatif des modalités (le « **sommaire indicatif des modalités** ») pour le placement de billets daté du 5 juin 2017;
- h) le modèle du sommaire définitif des modalités (le « **sommaire définitif des modalités** ») pour le placement de billets daté du 5 juin 2017.

Documents de commercialisation

Le sommaire indicatif des modalités et le sommaire définitif des modalités peuvent être considérés comme des documents de commercialisation aux fins de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Le sommaire indicatif des modalités ne fait pas partie du présent supplément de fixation du prix pour autant que son contenu ait été modifié ou remplacé par de l'information contenue dans le présent supplément de fixation du prix.